

INTRODUCTION

L'avenir de l'hôpital et des établissements sociaux et médico- sociaux publics est, bien entendu, essentiellement contenu dans la richesse des femmes et des hommes qui y travaillent autant que par la nature des liens qui les unissent.

Dans ce vaste ensemble, où tout est en mouvement, les rapports et les positions de chacun sont souvent remis en question. Les conflits y sont parfois importants, les relations sociales et humaines sensibles, pouvant dans de rares cas, mais non négligeables, aboutir à l'extrême.

Dans le cadre des réflexions engagées depuis plusieurs années sur la violence à l'hôpital, un groupe de travail s'est plus spécifiquement penché, en 2002, sur le harcèlement moral au travail ; ses débats, recherches et consultations ont fait l'objet de la synthèse ici présentée.

Le but est de sensibiliser l'ensemble des personnels sur un thème qui, il y a encore peu, il faut bien le reconnaître, était très éloigné de leurs préoccupations. Mais au-delà, de diffuser des instruments de prévention ainsi que des outils de recours et de réparation au profit des victimes de harcèlement.

Deux séquences majeures : la quête de définitions et le dessin de pistes pour l'action.

La quête de définitions retrace comment la notion de harcèlement moral est apparue peu à peu ; comment elle s'est spécifiée à partir de définitions juridiques, de diagnostics différentiels, de repérages des techniques de harcèlement et de ses répercussions tant sur le plan physique que psychique. Cette première séquence révèle, dans toute son ampleur, la complexité d'un tel sujet.

Le dessin de pistes pour l'action évoque très directement les voies et moyens de prévention et de réparation. La politique des établissements, l'interaction des acteurs et instances y est largement débattue. Avec, pour objectif, que se développe une volonté partagée ; que des actions de prévention, d'évaluation, d'accompagnement, mais aussi de sanctions, débouchent dans le respect des textes récents, sur la prise en charge la plus complète, la plus humaine, de ce risque au travail.

La lutte contre toute atteinte à la dignité, d'une seule, d'un seul agent méritait, incontestablement, la production de ce travail.